

qu'elle m'a dict, promettant de nouveau ce que dessus, lorsque S. M. me commanderoit d'en tirer assurance, c'est autant comme si du commencement elle avoit fait une ligue ouverte avec le Roy ainsi que je l'en avois requis, puisque l'on vient à luy engager par consequence lorsque les Espagnolz ne se voudront desister, qui est, ce me semble, tout ce que S. M. peut desirer, mais il ne faut rien esperer par effect de tout cecy selon mon jugement que la Rochelle prise S. M. estant à Lyon et prenant en son nom la protection du Duc de Mantoue estimant que de Turin le Roy est punctuellement adverty de ce que M. Marini peut decouvrir des intentions de M. de Savoye, cela sera cause que je ne vous diray rien sur ce subject sinon qu'en une rencontre que j'ay eue avec son ambassadeur il m'a semblé qu'il ne seroit pas difficile de destascher son maitre d'avec les Espagnolz pourveu qu'il eust promesse du Roy qu'une bonne partie de ce qu'il a occupé du Montferrat luy demeureroit pour les pretentions que ses predecesseurs et luy ont de longue main comme aussy pour la restitution et payement d'anciennes et nouvelles debtes, m'ayant fait paroistre ledit ambassadeur que ledit Duc estoit demeuré grandement content et satisfait des bonnes paroles qui avoient esté données au comte de Morette et estimant ceste despesche digne de venir promptement à la cognoissance de la S. M., je l'ay adressé a M. d'Avaux pour y avoir encores quinze jours jusques au partement de l'ordinaire par lequel je vous enverray un duplicata. Sur ce je vous baise les mains et suis, Monsieur

Vostre tres humble serviteur
Bethune.

Orig., Parigi, Archivio degli affari esteri, Roma 41, p. 325 s.

16. Il Cardinale Francesco Barberini al nunzio francese Guido del Bagno.¹

Roma, 15 dicembre 1628.

Con l'occasione di condurre M^r della Riviere a piedi di S. Stà l'altr'hier rinovò Bettune l'istanze di qualche dichiarazione per le cose di Mantova, già che il Re è disposto a soccorrerlo. Rispose S. Beat^{ne} co' soliti termini, senza impegnarsi in dichiarazione alcuna, eccetto di voler armarsi et haver in pronto X^m huomini in caso che le armi regie calino² in Italia, affine che, attaccandosi le mischie, si trovi lo Stato Ecclesiastico con buona difesa e non già per esser contrario alle armi altrui. Aggiunse ancora che harebbe parlato più altamente e ferventemente per disporre le parti a pensieri di pace. Premé Bettune che S. Stà armasse, prima che i Francesi venissero, adducendo che subito giunti potrebbe darsi qualche

¹ Cfr. sopra p. 396. Vedi anche KIEWNING I 331 n. 4.

² Le parole spaziettate sono cifrate.